



Composé et imprimé par
SNUipp du Finistère
113 rte de Pont L'Abbé
29000 QUIMPER
02 98 53 76 77
02 98 53 72 34
Fax: 02 98 55 55 14
<http://29.snuipp.fr>
e-mail : snu29@snuipp.fr
directeur: Guy Barré
CPPAP 1009 S 05385

SNUipp infos

29

Enseignement Laïque du Finistère

N°2
24/ 09/ 09

Sommaire: p 1 : Edito ; p 2 : Primes d'évaluation, Audience à l'IA ; p 3 : Ajustements de rentrée, Réunion d'information, Mouvement ; p 4 : La poste, Enquête "Ecoles Maternelles" ; p 5, 6, 7, 8 : Matériel de syndicalisation

Ce numéro de SNUinfos est le 2nd de l'année scolaire, un problème technique a privé une partie de nos collègues du n°1 et nous nous en excusons. Pour ceux et celles qui ne l'auraient pas reçu, vous pouvez toujours nous le demander à la section ou le retrouver sur le site du SNUipp29.

Nous avons encore assisté à une rentrée sans problème selon le Ministère et l'Inspection Académique. La méthode Coué est toujours semble-t-il à la mode !

Pour le SNU ipp, la rentrée est surtout marquée par l'aggravation des conditions d'accueil en général, en maternelle et dans l'ASH en particulier, par le déni du droit des personnels et de leurs représentants, par une pression toujours plus forte sur les enseignants.

Nous rappelons que les enseignants, n'en déplaisent au ministre et à ses subordonnés, n'ont pas que des devoirs, ils ont des droits et tous ensemble, nous nous battons pour les faire respecter.

Nous vous invitons donc fortement à venir en débattre dans les réunions d'informations syndicales du mercredi 7 octobre, **ça aussi c'est un droit que nous devons conserver.**

Le 7 octobre est également la journée mondiale de mobilisation des travailleurs pour le travail décent. Dans la suite logique de la matinée, nous vous invitons à participer aux rassemblements organisés dans le département.

Primes d'évaluation

A la différence de la grande majorité de ses "collègues" d'autres départements l'inspectrice d'Académie a décidé de se démarquer en allant plus loin que les textes réglementaires !

Elle a pris la décision de ne pas verser l'indemnité aux enseignants de CE1 et de CM2 si les résultats aux évaluations n'ont pas été transmis à l'administration **via l'application ministérielle**. Cette décision est inacceptable car elle est non conforme au texte paru au bulletin officiel ("*Les différentes phases de l'évaluation dans lesquelles sont impliqués les enseignants sont la passation des épreuves, la correction, la saisie des données et enfin l'information des familles.*").

Sur le principe des primes, le SNUipp a toujours revendiqué une augmentation du pouvoir d'achat passant par l'augmentation des salaires et non par la distribution de primes, ne profitant qu'à certains qui, de plus, divisent les collègues. En outre, le SNUipp a dénoncé ces évaluations tant sur le fond que sur la forme. Il a d'ailleurs proposé une consigne syndicale sur la passation de ces évaluations. Lors d'une audience au ministère, le SNUipp avait obtenu qu'il n'y ait pas de sanction pour les personnels ayant suivi la consigne unitaire. Il n'y a donc aucune raison que les collègues du Finistère ayant suivi la consigne syndicale soient plus sanctionnés que les autres !

Pour exiger vos droits, nous vous proposons d'envoyer à l'Inspecteur d'Académie un courrier demandant à percevoir cette prime (modèle de lettre jointe). N'oubliez pas de nous en envoyer un double. Nous étudions la possibilité d'un recours devant le tribunal administratif.

Mme/M.
Ecole
Ville

le

A Madame l'Inspecteur d'Académie
S/C IEN

Madame l'Inspecteur d'Académie,

Je sollicite le versement de la prime liée à la passation, la correction et l'analyse des évaluations CE1 (CM2) que j'ai effectuées en 2009 conformément au décret et arrêté du 30 juin 2009 et à la circulaire du 6 juillet 2009.

Ce décret prévoit l'attribution du montant qui doit être versé à chaque enseignant ayant participé aux opérations d'évaluation : passation, correction, saisie dans le fichier Excel fourni et information aux familles. Ayant effectué l'ensemble de ces opérations, je suis donc ayant droit à cette prime.

Dans l'attente de votre réponse, recevez madame l'Inspecteur d'Académie, mes respectueuses salutations.

Audience SNUipp - IA

Nous avons demandé une audience à l'Inspectrice d'Académie pour faire le point sur les sujets suivants :

Le recrutement des AVS sur le département du Finistère et les besoins non satisfaits

L'aide individualisée

Le bilan sur les temps partiels

Point sur les mutations interdépartementales

Carte scolaire : prévisions d'effectifs, la scolarisation des 2 ans

La transmission des documents aux élus des personnels avant et après les CAPD et CTPD

La situation des enseignants de Morlaix 2 inspectés en 2008/2009

Les primes pour la passation des évaluations CE1/CM2

Le statut des titulaires remplaçants sur zone et des collègues affectés en surnombre

Le recrutement des enseignants bilingues

L'organisation des réunions d'information syndicale

L'attribution d'une décharge syndicale à Louis Le Pape (actuellement refusée par l'IA)

Ajustements de rentrée

Le CTP s'est déroulée le mardi 8 septembre. Les délégués SNUipp ont défendu toutes les situations qui leur avaient été signalées. Nous avons dénoncé l'attitude de l'IA qui justifiait des suppressions de postes par une soit disant baisse démographique. On peut se reporter aux articles des quotidiens locaux du mercredi 16 septembre qui montraient que la population du département est en forte augmentation et serait plutôt jeune! Cette baisse démographique cache donc une volonté délibérée de limiter la scolarisation des enfants de 2 ans.

Une nouvelle fois, malgré nos demandes insistantes, les résultats de ces réajustements n'étaient pas connus des délégués du personnel à la fin de la commission, madame l'inspectrice décidant seule et en toute transparence du sort de nos écoles!

OUVERTURES

Ecoles Maternelles

Le Relecq-Kerhuon Jean Moulin : 1/2 poste ; Hopital Camfrout Renée Le Nee : 1 poste ; Treffiagat bourg : 1/2 poste ; Brest Kerinou : 1/2 poste (4° classe) ; Lesneven J. Prévert : 1/2 poste (6° classe) ; St Martin Des Champs Le Gouelou : 1/2 poste (4° classe) ; Tregunc Marc Bourhis : 1/2 poste (4° classe)

Ecoles Élémentaires : Brest Jean Macé : 1 poste ; Plabennec bourg : 1 poste

Ecoles primaires : Argol bourg : 1/2 poste ; Loperec bourg : 1/2 poste ; Le Cloître St Thegonnec : 1/2 poste ; Plogonnec Saint Albin : 1/2 poste (3° classe) ; St Thurienn : 1 poste ; St Servais bourg : 1 poste ; Tregourez bourg : 1/2 poste ; Plouezoch bourg : 1/2 poste (5° classe) ; Audierne P. Le Lec : 1/2 poste ; Brest Pen ar streat : 1/2 poste (13° classe) ; St J. Trolimon bourg : 1/2 p.

Classes bilingues : Bannalec bourg maternelle : 1 poste ; Daoulas Josette Cornec maternelle : 1 poste

FERMETURES

Ecoles maternelles : Brest Vauban : 1/2 poste ; Nevez bourg : 1/2 poste

Ecoles élémentaires : Brest Guerin : 1 poste ; St Evarzec Léonard de Vinci : 1 poste

Ecoles primaires : Concarneau Le Lin : 1 poste ; Plonevez Porzay bourg : 1/2 poste ; Brest Paul Dukas : 1/2 poste ; Brest Bellevue : 1 poste ; Clohars-Fouesnant bourg : 1 poste ; Brest Bellevue : 1 poste ; Lampaul-Plouarzel Kerargroas : 1 poste ; Kerlaz bourg : 1/2 poste

Aide Pédagogique pour l'année scolaire à hauteur d'un mi-temps hebdomadaire

Concarneau Kerandon ; Moelan/sur mer Kergroes ; Plouenan Penze ; St Evarzec Léonard de Vinci

Mouvement

Un groupe de travail a eu lieu mercredi 9 septembre. Avant le début des travaux de ce groupe de travail, nous avons déploré comme les autres organisations syndicales que ce ne soit pas une CAPD qui se soit tenue pour traiter les nominations de septembre. De plus, nous avons constaté encore une fois que l'administration ne nous avait communiqué aucun document de travail afin que nous puissions exercer nos mandats de représentants des personnels convenablement. Nous avons aussi exprimé notre désaccord sur les refus de 80% de droit qui avaient été sollicités par des collègues.

Si certaines demandes de participation exceptionnelles ont été acceptées par l'IA, d'autres, trop nombreuses ont été refusées bien qu'elles soient tout à fait justifiées et que nous ayons défendu "bec et ongles" la situation des collègues concernés.

Une fois encore, nous nous sommes aperçus que les collègues ayant une dizaine d'années ou plus d'ancienneté et qui n'ont pas d'habilitation L.V. sont encore et toujours défavorisés.

Des jeunes enseignants T2 se retrouvent dans des classes ASH avec des élèves plus grands et presque aussi âgés qu'elles et tout ceci à l'autre bout du département !

Mercredi 7 octobre Information syndicale sur temps de travail

Le SNUipp organise des réunions d'info syndicale sur temps de travail le mercredi 7 octobre de 9 h à 12 heures. Elles auront lieu à Brest, Quimper et Morlaix. Nous vous communiquerons rapidement les lieux de réunion.

Le thème abordé sera les droits des enseignants.

Nous ferons un compte-rendu de l'audience qui nous aura été accordée par l'IA (voir p2)

Les heures de réunion d'information syndicale sont à déduire du temps de travail, elles pourront donc être décomptées des 18 heures d'animations pédagogiques. Pour cela, il faut envoyer un courrier à l'IEN pour le signaler.

